



Conseil économique et social

Distr. générale
17 janvier 2011
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Réunion des Parties à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière

Réunion des Signataires du Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale

Troisième session

Genève, 22 et 23 novembre 2011

Rapport de la Réunion des Signataires du Protocole facultatif à l'évaluation stratégique environnementale sur sa troisième session

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1–6	2
A. Participants	2–5	2
B. Questions d'organisation	6	2
II. État d'avancement du processus de ratification du Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale.....	7–8	2
III. Promotion de la ratification et de l'application du Protocole.....	9–13	3
IV. Processus «Un environnement pour l'Europe».....	14–16	4
V. Budget et dispositions financières.....	17–22	4
VI. Appui financier aux représentants des pays en transition, des organisations non gouvernementales et des pays extérieurs à la région de la CEE.....	23	5
VII. Préparation de la première session de la Réunion des Parties à la Convention agissant comme Réunion des Parties au Protocole	24–34	5
VIII. Récapitulation des principales décisions adoptées et clôture de la session.....	35	7

I. Introduction

1. La troisième session de la Réunion des Signataires du Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale (ESE), au titre de la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière, s'est tenue les 22 et 23 novembre 2010 à Genève.

A. Participants

2. Y ont participé des délégations des Parties signataires du Protocole et d'autres États membres de la Commission économique pour l'Europe (CEE) ci-après: Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bulgarie, Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Hongrie, Kirghizistan, Lituanie, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tadjikistan, Turquie et Ukraine. Des représentants de la Commission européenne ont également assisté à la session. L'Iraq et le Viet Nam y étaient représentés en tant qu'États Membres de l'ONU.

3. Un représentant d'une institution spécialisée du système des Nations Unies – le Bureau régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la santé – était également présent.

4. Des représentants du secrétariat de la Convention ont assisté à la session.

5. Les organisations non gouvernementales (ONG) ci-après étaient représentées: Réseau des ONG de défense de l'environnement dans le Caucase (CENN), ECOGLOBE (Arménie), ECOTERRA (Fédération de Russie), ECO Forum européen, Association internationale pour l'évaluation d'impacts (AIEI), Centre régional pour l'environnement (CRE) de l'Europe centrale et orientale.

B. Questions d'organisation

6. La Réunion a adopté son ordre du jour (ECE/MP.EIA/WG.1/2010/1), qui avait été établi par le secrétariat en concertation avec le Bureau de la Convention. Le Président du Bureau, M. Aleksandar Vesic (Serbie), a ouvert la session. Il a dit que le Portugal avait renoncé à présider la Réunion et il a invité les participants à élire présidente M^{me} E. Baron (Pays-Bas), jusque-là Vice-Présidente de la réunion.

II. État d'avancement du processus de ratification du Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale

7. La Réunion s'est félicitée du rapport du secrétariat sur l'état d'avancement du processus de ratification du Protocole, qui indiquait que le Protocole était entré en vigueur le 11 juillet 2010. Des délégations ont présenté des rapports informels sur les projets de ratification de leurs autorités.

8. La Réunion a approuvé la tenue de la première session de la Réunion des Parties à la Convention agissant comme Réunion des Parties au Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale à Genève, dans la semaine du 20 au 24 juin 2011, conjointement avec la cinquième session de la Réunion des Parties à la Convention.

III. Promotion de la ratification et de l'application du Protocole

9. La Réunion a pris note du rapport de la délégation slovène sur l'organisation, à Ljubljana, le 9 juin 2010, d'un atelier national de sensibilisation au Protocole et d'une formation basée sur le projet de manuel pratique destiné à accompagner l'application du Protocole. Elle a également pris note de questions essentielles soulevées au cours de l'atelier que le secrétariat proposait d'examiner plus avant: solutions de remplacement pouvant être raisonnablement envisagées, consultations transfrontières et application du Protocole aux politiques et à la législation.

10. La Réunion a pris note du rapport du secrétariat sur la préparation d'un deuxième atelier national de sensibilisation au Protocole et d'une formation basée sur le projet de manuel pratique destiné à accompagner l'application du Protocole, qui devraient se tenir au Kirghizistan, avec la participation du Tadjikistan. Le secrétariat a fait état de contacts avec un éventuel donateur pour la réalisation de ce projet, tout en mentionnant les difficultés d'ordre pratique que posait l'organisation d'un atelier à Bichkek à l'heure actuelle. Il ne s'employait pas moins à organiser un atelier de formation à l'évaluation stratégique environnementale pour les pays d'Asie centrale à Almaty (Kazakhstan), au printemps 2011. Les États concernés se sont félicités de cette information.

11. Le secrétariat a présenté des informations concernant la poursuite de la rédaction du projet de manuel pratique destiné à accompagner l'application du Protocole. Il a également rendu compte des difficultés de coordination rencontrées avec l'Initiative de Belgrade relative à l'évaluation stratégique environnementale (ECE/BELGRADE.CONF/2007/18), en raison de changements de personnel au sein du secrétariat commun de l'Initiative¹ et d'un financement insuffisant; la délégation arménienne a insisté sur la nécessité de trouver un financement pour assurer la poursuite des travaux.

12. Le représentant du Bureau régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la santé a fait une déclaration dans laquelle il a exprimé la détermination du Bureau de continuer à travailler en partenariat avec la CEE et d'autres pour promouvoir l'application de l'évaluation stratégique environnementale et veiller à ce que des effets importants sur la santé soient pris en compte au titre du Protocole.

13. La Présidente a invité chaque représentant ou expert d'un État extérieur à la région de la CEE participant à la Réunion à présenter brièvement le système et les pratiques d'évaluation stratégique environnementale de leur pays. La délégation iraquienne a dit qu'il n'existait pas en Iraq un tel système ou de telles pratiques. Le représentant du Viet Nam a présenté le système et les pratiques d'évaluation stratégique environnementale de son pays, en évoquant en conclusion quelques problèmes majeurs, dont d'autres représentants ont dit qu'ils étaient partagés par des pays de la région de la CEE, s'agissant notamment des difficultés rencontrées pour être écouté par les autorités chargées de la planification et pour encourager la participation des parties prenantes. La Réunion a remercié le représentant du Viet Nam de sa communication et a demandé qu'elle soit mise en ligne sur le site Web de la Convention.

¹ CEE, PNUD et CRE de l'Europe centrale et orientale.

IV. Processus «Un environnement pour l'Europe»

14. Le secrétaire du Comité de la politique environnementale a rendu compte de la préparation de la septième Conférence interministérielle «Un environnement pour l'Europe», qui devait se tenir à Astana du 21 au 23 septembre 2011. Les deux thèmes de la Conférence seraient la gestion durable de l'eau et des écosystèmes liés à l'eau, et la prise en compte de l'environnement dans le développement économique pour une économie plus respectueuse de l'environnement. Le Président du Groupe de travail de l'évaluation de l'impact sur l'environnement (EIE) a également rendu compte de l'examen de la question par le Groupe de travail à sa réunion de mai 2010 (ECE/MP.EIA/WG.1/2010/2, chap. VII); la Réunion est convenue avec le Groupe de travail que l'évaluation stratégique environnementale (ESE) était un formidable instrument de planification et de prise de décisions pour la mise en place d'une économie plus respectueuse de l'environnement. Elle a également considéré qu'il était important que le résultat de la Conférence d'Astana fasse ressortir l'importance de l'ESE dans les deux thèmes de la Conférence et que les tables rondes consacrées à ces deux thèmes s'intéressent à l'ESE.

15. La Réunion a continué de débattre d'éventuelles contributions à la préparation de la Conférence, ainsi qu'à la Conférence elle-même. La délégation suédoise a estimé que l'expérience qu'avaient les États membres de l'Union européenne (UE) de l'application de la Convention et du Protocole à la mise en œuvre des Directives-cadres de l'UE sur une stratégie pour le milieu marin et sur l'eau² pourrait être une contribution précieuse à la Conférence et que les États membres de l'UE pourraient envisager de partager cette expérience. La Réunion a jugé qu'il était important d'établir l'importance de la Convention et du Protocole pour la prise en compte de l'environnement dans le développement économique.

16. La représentante de l'AIEI a dit que son organisation souhaiterait contribuer à une réunion parallèle sur la place de l'évaluation de l'impact dans les thèmes de la Conférence.

V. Budget et dispositions financières

17. Le secrétariat a présenté le rapport financier semestriel pour la période allant jusqu'au 30 juin 2010, en indiquant les contributions versées au fonds d'affectation spéciale de la Convention et les contributions annoncées, mais non versées, dues avant la cinquième session de la Réunion des Parties à la Convention.

18. La Présidente a informé la Réunion que le Comité d'application avait demandé au Bureau de prendre des mesures pour augmenter les ressources du secrétariat, afin que celui-ci puisse soutenir son action. Par ailleurs, le secrétariat avait informé le Groupe de travail de l'EIE à sa treizième réunion des besoins accrus en personnel découlant du surcroît de travail lié aux activités d'examen du respect des dispositions et à l'entrée en vigueur prochaine du Protocole (ECE/MP.EIA/WG.1/2010/2, par. 53). Du fait de l'entrée en vigueur du Protocole, le secrétariat aura davantage de fonctions à assumer en application de l'article 13 de la Convention et de l'article 17 du Protocole et devrait probablement accroître son appui aux activités de renforcement des capacités prévues dans le plan de travail. La Réunion a pris note de ces informations, ainsi que d'un document informel établi par le secrétariat concernant ses besoins en personnel, présenté à la demande du Groupe de travail qui souhaitait que le secrétariat lui fournisse davantage d'informations sur les

² Directive 2008/56/CE établissant un cadre d'action communautaire dans le domaine de la politique pour le milieu marin, et Directive 2000/60/CE établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau.

possibilités de financement et la nécessité d'un accroissement de ses ressources en personnel.

19. La Réunion est convenue que répondre aux besoins en personnel du secrétariat était prioritaire par rapport au soutien financier à accorder aux participants aux réunions officielles et que, parmi ces participants, priorité devait être donnée aux représentants des Parties, puis des non-Parties et enfin aux ONG. Elle a également estimé que seul le recours au budget ordinaire de l'ONU pouvait apporter une solution durable et stable à la question des effectifs.

20. La Réunion a décidé d'établir des priorités au niveau des sous-activités dans le projet de budget pour la période comprise entre les première et deuxième sessions de la Réunion des Parties à la Convention agissant comme Réunion des Parties au Protocole. Elle a en outre prié le secrétariat d'établir les descriptifs des nouveaux postes proposés dans le document informel concernant les besoins en personnel du secrétariat.

21. La Réunion a noté avec satisfaction qu'un expert associé, rémunéré par la Finlande, apporterait un appui au secrétariat pour une durée maximale de deux ans, à partir de début 2011.

22. À la lumière des discussions sur les difficultés budgétaires et les effectifs limités du secrétariat, et tout en reconnaissant qu'il existait à la fois des synergies et des différences entre la Convention et le Protocole, la Réunion a estimé qu'il conviendrait d'établir un groupe de travail unique pour superviser la mise en œuvre du plan de travail au titre aussi bien de la Convention que du Protocole.

VI. Appui financier aux représentants des pays en transition, des organisations non gouvernementales et des pays extérieurs à la région de la CEE

23. La Réunion a pris note des ONG sélectionnées pour recevoir un appui financier destiné à faciliter représentation aux réunions, telles qu'indiquées par la Présidente: CENN, ECOGLOBE, ECOTERRA, ECO-Forum européen et AIEI. Elle a également pris note des décisions du Bureau concernant l'appui financier aux États Membres de l'ONU extérieurs à la région de la CEE, qui n'avait été accordé qu'au représentant du Viet Nam.

VII. Préparation de la première session de la Réunion des Parties à la Convention agissant comme Réunion des Parties au Protocole

24. La Présidente a présenté une proposition du Bureau sur des projets de décision (ECE/MP.EIA/AC.3/2010/L.1) et un projet de déclaration (ECE/MP.EIA/AC.3/2010/L.2) pour examen par la Réunion des Parties à la Convention agissant comme Réunion des Parties au Protocole. Trois groupes restreints ont été constitués comprenant: les États membres de l'UE; les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale; et les autres pays représentés à la Réunion. Les représentants d'ONG se sont joints à ces différents groupes restreints, lesquels ont ensuite examiné le descriptif de l'activité, «Promotion de la ratification et de l'application du Protocole relatif à l'ESE», énoncée dans le projet de décision sur l'adoption du plan de travail (ECE/MP.EIA/AC.3/2010/L.1, décision I/8).

25. En séance plénière, la Réunion a révisé le descriptif de cette activité et a demandé au Bureau, avec l'appui du secrétariat, d'établir un texte révisé pour examen par la Réunion des Parties à la Convention agissant comme Réunion des Parties au Protocole. À la lumière des informations présentées par le secrétariat sur la proposition d'un organisme au titre de la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus)³, elle a décidé qu'un atelier sur la participation du public à la prise de décisions stratégiques serait organisé conjointement avec l'organe compétent de la Convention d'Aarhus.

26. S'agissant de savoir si certains éléments des activités du projet de plan de travail pouvaient bénéficier d'un programme d'assistance, similaire à celui qui était mis en œuvre au titre de la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels (CP.TEIA/2004/2), la Réunion a demandé au Bureau, après débat, d'étudier l'intérêt d'un tel programme d'assistance à l'avenir.

27. La Réunion a ensuite révisé le projet de décision sur le budget, les dispositions financières et l'assistance financière (ECE/MP.EIA/AC.3/2010/L.1, décision I/9), à la lumière des délibérations tenues sur le budget et les dispositions financières (voir le chapitre V plus haut). Elle a décidé que le nouveau groupe de travail conjoint ne devrait pas se réunir plus de quatre fois, et le Comité d'application plus de huit fois, durant la période comprise entre deux sessions. Elle a aussi décidé de transmettre le projet de décision à la Réunion des Parties à la Convention agissant comme Réunion des Parties au Protocole.

28. La Réunion a ensuite examiné et, dans certains cas, révisé, les projets de décision figurant dans le document ECE/MP.EIA/AC.3/2010/L.1:

- a) Règlement intérieur (décision I/1);
- b) Établissement d'un organe subsidiaire (décision I/2), dont la Réunion a estimé que ce devrait être un groupe de travail commun unique sur l'EIE et l'ESE;
- c) Points de contact, modèle de notification et centres de liaison (décision I/3);
- d) Établissement de rapports et examen de la mise en œuvre (décision I/4); la Réunion a estimé que cette décision devrait prévoir un questionnaire unique, largement simplifié, et un examen de la Convention et du Protocole, tout en faisant clairement la distinction entre les questions relatives à chacun de ces instruments juridiques;
- e) Application de la procédure d'examen du respect des dispositions de la Convention au Protocole (décision I/5);
- f) Renforcement des capacités (décision I/6), avec des révisions mineures;
- g) Participation du public à la prise de décisions stratégiques (décision I/7), avec des révisions mineures;
- h) Adhésion d'États Membres de l'ONU qui ne sont pas membres de la CEE (décision I/8); la Réunion a estimé que cette décision devrait notamment donner pour instruction au secrétariat d'informer le dépositaire de ces adhésions.

29. La Réunion a demandé au Bureau de présenter, avec le soutien du secrétariat, les projets de décision révisés à la première session de la Réunion des Parties à la Convention agissant comme Réunion des Parties au Protocole. Elle a noté que les décisions ci-après devraient être examinées par la Réunion des Parties à la Convention et la Réunion des

³ Équipe spéciale de la participation du public au processus décisionnel au titre de la Convention d'Aarhus.

Parties à la Convention agissant comme Réunion des Parties au Protocole, en session conjointe:

- a) Adoption du plan de travail;
- b) Budget, dispositions financières et assistance financière;
- c) Établissement d'un organe subsidiaire;
- d) Établissement de rapports et examen de la mise en œuvre;
- e) Application de la procédure d'examen du respect des dispositions de la Convention au Protocole.

30. La Réunion a également révisé le projet de déclaration et a demandé au Bureau de présenter, avec le soutien du secrétariat, le projet de déclaration révisé à la première session de la Réunion des Parties à la Convention agissant comme Réunion des Parties au Protocole.

31. La Présidente a présenté une proposition du Bureau sur le programme de la cinquième session de la Réunion des Parties à la Convention et de la première session de la Réunion des Parties à la Convention agissant comme Réunion des Parties au Protocole. Sur la base de cette proposition, la Réunion a demandé au Bureau d'établir, avec le soutien du secrétariat, l'ordre du jour provisoire annoté de la première session de la Réunion des Parties à la Convention agissant comme Réunion des Parties au Protocole.

32. La Présidente a invité les délégations à présenter des candidatures à la présidence de la première session de la Réunion des Parties à la Convention agissant comme Réunion des Parties au Protocole. Aucune candidature n'a été proposée.

33. Toutefois, les délégations ont désigné de manière informelle quelques candidats pour la composition du Bureau et du futur groupe de travail, ainsi que pour celle du Comité d'application. Quelques délégations ont indiqué de manière informelle les futures contributions financières de leur pays au fonds d'affectation spéciale de la Convention, qui seraient annoncées à la première session de la Réunion des Parties à la Convention agissant comme réunion des Parties au Protocole.

34. Il n'y a pas eu de propositions concernant la date et le lieu de la deuxième session de la Réunion des Parties à la Convention agissant comme Réunion des Parties au Protocole.

VIII. Récapitulation des principales décisions adoptées et clôture de la session

35. La Réunion des Signataires a approuvé les principales décisions prises au cours de la session, telles qu'elles avaient été présentées par le secrétariat. La Présidente a prononcé la clôture de la session le mardi 23 novembre 2010.